



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3179

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Ambassadeurs du changement - Attribution d'une subvention à l'association Anciela pour son programme d'actions 2018-2019**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Jannot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3179**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Ambassadeurs du changement - Attribution d'une subvention à l'association Anciela pour son programme d'actions 2018-2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2017-2181 du 18 septembre 2017, la Métropole de Lyon a approuvé les orientations de la politique métropolitaine en direction des associations. Dans ce cadre, la Métropole apporte son soutien à la promotion de l'engagement citoyen.

I - Contexte et objectifs

Créée en 2005 à Lyon, l'association Anciela a pour objet de participer à la construction d'une société plus écologique et plus solidaire. Elle suscite, encourage, et accompagne les engagements et les initiatives des citoyens qui y contribuent.

Le projet "Ambassadeurs du changement" s'appuie sur le constat qu'une très grande partie de la population manifeste aujourd'hui le souhait de s'engager, de développer son pouvoir d'agir mais que ces citoyens volontaires ont des difficultés à transformer ce désir en actions concrètes, faute de cadre d'action bien défini.

La démarche proposée dans le projet "Ambassadeurs du changement" est ici de créer ce cadre d'action et de former des citoyens métropolitains volontaires, pour qu'ils soient des ambassadeurs de bonnes pratiques, pour une société plus durable et solidaire. Il s'agit pour eux d'être ensuite capables de mobiliser leur propre environnement à cette envie d'agir et de faire évoluer ainsi des comportements grâce à cet investissement plus citoyen dans la vie collective.

Ainsi, à travers leur action au quotidien, les ambassadeurs du changement contribueront à leur échelle, dans leurs immeubles, leurs quartiers, leurs entreprises, leurs cercles d'amis, aux grandes évolutions indispensables de nos modes de vie dont l'impact devient en effet significatif lorsque l'action est collective.

II - Programme d'actions pour 2018-2019

La démarche proposée par Anciela s'appuie d'abord sur une formation initiale "Donner envie d'agir". Il s'agit d'apporter aux personnes volontaires les clés de compréhension des grands enjeux de société et de former aux méthodes permettant de donner envie d'agir, sans culpabilisation, aux personnes de son proche environnement : ses voisins, ses amis, ses collègues.

Puis, cette formation initiale sera complétée par des modules de formations-actions plus spécifiques, construits en partenariat avec des associations spécialistes, autour de différents défis tels que la promotion d'une économie locale, écologique et solidaire, la réduction et le tri des déchets, l'engagement citoyen, etc.

L'association Anciela assure le suivi et l'accompagnement de chaque ambassadeur.

L'association se donne pour objectif de former au départ 350 ambassadeurs avec un déploiement plus large au fil du temps.

L'association mettra en œuvre un suivi permettant d'identifier et de comptabiliser les actions des ambassadeurs afin d'évaluer leurs impacts.

Cette opération contribue à dynamiser la vie citoyenne du territoire, en mobilisant les habitants pour en faire des acteurs de l'engagement. En soutenant cette association, la Métropole souhaite ainsi mettre en lumière cette action emblématique.

III - Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	77 000	subvention Métropole	50 000
intervention des associations	10 000	autres financeurs (ADEME, FNH, etc.)	50 000
frais de communication	6 500	participation des ambassadeurs	10 000
impression	5 000		
gestion et fonctionnement	8 500		
achats	3 000		
Total dépenses	110 000	Total recettes	110 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Anciela, dans le cadre du projet "Ambassadeurs du changement", pour l'année 2018-2019 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Anciela pour son projet "Ambassadeurs du changement" pour 2018-2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Anciela, définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P3903611A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.